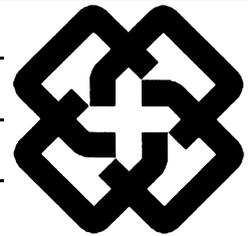


EDK	Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CDPE	Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
CDEP	Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica



Zähringerstrasse 25, Postfach 5975, CH-3001 Bern

[www.edk.ch](http://www.edk.ch) - [www.cdip.ch](http://www.cdip.ch) - [www.ides.ch](http://www.ides.ch)

## **Déclaration relative à la naturalisation facilitée des jeunes issus de la migration**

du 17 juin 2004

La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) approuve la révision de la réglementation sur la nationalité, telle qu'elle est proposée par le Conseil fédéral et le Parlement. Elle soutient en particulier la naturalisation facilitée des jeunes étrangers de la deuxième génération ainsi que l'acquisition de la nationalité par la troisième génération.

Des procédures de naturalisation sélectives rendent difficile une participation active de la population étrangère à la vie publique. Cela constitue un handicap pour les jeunes étrangers de la deuxième et troisième génération qui sont bien intégrés en Suisse sur les plans linguistiques, sociaux et culturels et qui aimeraient contribuer à l'élaboration d'un avenir commun en tant que citoyens à part entière. Une étude menée dans le cadre du Programme national de recherche 39 a montré que la naturalisation des étrangers a des répercussions positives sur leur parcours social et la formation de leur identité culturelle. Des perspectives sûres, fondées sur l'égalité des droits, ainsi que sur le sentiment d'appartenir à la même communauté constituent de bonnes conditions de réussite des processus d'apprentissage et de formation.

L'école joue un rôle central pour l'intégration des enfants et des jeunes issus de la migration, par exemple en ce qui concerne l'encouragement de leurs compétences linguistiques, l'éducation à la citoyenneté et la coopération avec les parents. Sous l'angle de la politique éducative, il est par conséquent judicieux de donner aux jeunes issus de la migration la possibilité de participer, avec les mêmes droits, à la vie sociale et politique de la Suisse. La révision de la réglementation sur la nationalité apporte donc un complément important au mandat de l'école.